

Ressources Humaines

REF : DRH2012022

Signataire : BC/SL

Séance du Conseil Municipal du 25/10/2012

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : création d'un poste de directeur administratif du centre municipal de santé à compter du 1er novembre 2012 et autorisation de recruter par voie contractuelle pour une durée de 3 ans,

EXPOSE :

Notre centre municipal de santé est en pleine évolution, avec la volonté de répondre toujours mieux aux besoins de santé de notre territoire, en offrant de nouvelles prestations et en investissant de nouveaux champs de prévention. Ces évolutions s'accompagnent de profondes structurations administratives à travers, par exemple la mise en place de nouveaux modes de tarification, l'accueil d'internes en médecine ou le statut de « régie dotée de la seule autonomie financière ». Ces besoins administratifs structurels nécessitent de renforcer la gouvernance du CMS en créant un poste de Directeur administratif, chargé auprès du Médecin-Directeur de l'animation des équipes administratives et du pilotage des projets afférents.

Ce poste a vocation à être occupé par un cadre administratif ayant une formation supérieure spécialisée dans la gestion des établissements de santé et doté si possible d'une expérience dans des fonctions similaires. Ce poste relèverait du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Toutefois, s'il n'était pas possible de pourvoir cet emploi par une fonctionnaire, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à y pourvoir par voie contractuelle sur la fondement de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, considérant que la nature des fonctions et les besoins des services le justifient.

Il est donc proposé au Conseil Municipal en l'absence de candidats correspondant aux critères évoqués plus haut, de créer un emploi de directeur administratif du Centre de santé et d'autoriser Monsieur le Maire à pourvoir à son recrutement par voie contractuelle pour une durée de 3 ans.

Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines

Ressources Humaines

REF : DRH2012022

Signataire : BC/SL

OBJET : Personnel communal : création d'un poste de directeur administratif au centre de santé à compter du 1er novembre 2012 et autorisation de recruter par voie contractuelle pour une durée de 3 ans,

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 88.145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à créer un poste de directeur administratif au centre de santé et à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 5, de la loi du 26 janvier 1984 précitée un directeur administratif au centre de santé.

DECIDE que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des attachés.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours :

6131.511 (64131.511)

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 31/10/2012

Publié le : 31/10/2012

Certifié exécutoire le : 31/10/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué